

**RÉUSSIR SON STAGE  
LA CHECK-LIST JURIDIQUE**

**Votre check-list :**

- Votre stage doit durer au maximum 6 mois dans une année universitaire (année universitaire = cursus de formation de 200 heures d'enseignements minimum en présence d'un formateur).
- Si vous faites votre stage à l'étranger, renseignez-vous sur la réglementation du pays concernant les stages et le statut du stagiaire (prévoyez de prendre des assurances pour vous couvrir en cas d'accident ou de maladie).
- Concernant vos congés, renseignez-vous auprès de la convention collective de votre organisme d'accueil pour savoir ce qui est prévu pour les stagiaires.
- Vous ne devez jamais remplacer un salarié absent ou qui ne remplirait pas ses missions.
- Vous bénéficiez de tous les avantages au même titre que les salariés de l'organisme d'accueil, s'ils en bénéficient eux-mêmes (tickets restaurant, prise en charge des frais de transport, ...).
- Si vous réalisez votre stage en France ou pour tout organisme français à l'étranger, il sera obligatoirement gratifié s'il dure plus de 2 mois, consécutifs ou non au cours de l'année d'enseignement. Le paiement de la gratification s'établit par heure (ou jour), et non mensuellement (car le nombre de jours travaillés varie en fonction des mois). En 2016, la gratification minimum est de 3.60€ par heure, ce qui correspond environ à 554€ par mois à temps plein (sur la base des 35 heures). Retrouvez cette information, ainsi qu'un simulateur de gratification minimale, sur le site officiel : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32131>

Tout le contenu de ce document est en Licence Creative Commons : CC BY SA